



Tarbes le 8 janvier 2008.

Monsieur le Trésorier payeur Général,

La CGT trésor des Hautes Pyrénées a eu connaissance d'une demande émanant du Préfet des Hautes Pyrénées à la fin octobre 2007 relative aux modalités de contrôle exercées par les comptables du Trésor du paiement de secours ou prestations sociales aux étrangers en situation irrégulière.

Une liste des familles étrangères en situation irrégulière dans le département vous aurait été transmise à l'appui de ce courrier.

D'un point de vue strictement réglementaire le Code Général des Collectivités Territoriales ne permet en aucun cas à un comptable du Trésor de soumettre le paiement d'une aide sociale à une appréciation sur le caractère irrégulier ou non du séjour d'une personne sur le territoire national.

De plus, toute une série d'aides sociales peuvent réglementairement être versées à des personnes en situation irrégulière (aide médicale d'Etat, aide sociale à l'enfance....).

La CGT dénonce cette démarche préfectorale qui cherche à faire des fonctionnaires du Trésor des auxiliaires de police et qui trouve son origine dans la politique gouvernementale de stigmatisation des immigrés , dont l'une des expressions la plus aboutie est celle d'un objectif annuel d'expulsions chiffré à 25 000 personnes par le Ministère de l'immigration et de l'identité nationale.

La section CGT trésor des Hautes Pyrénées souhaiterait connaître votre position sur cette demande préfectorale et la réponse qui lui a été apportée.